



MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Quelles perspectives de collaboration au sein de la nouvelle politique publique de la donnée

- Présentation synthétique – Clément JAQUEMET

• CONTEXTE & OPPORTUNITES

Un élan de transformation français et européen des politiques publiques de la donnée

- **La circulaire du 1^{er} Ministre** du 27/04/2021, faisant suite au **CITP** (Comité Interministériel de la Transformation Publique) du 5/02/2021 où le 1^{er} Ministre a fait de la réutilisation des données un enjeu de modernisation de l'action publique, pose 2 grands objectifs :
 - La politique publique de la donnée doit constituer une **priorité stratégique de l'Etat** dans ses relations avec tous ses partenaires, notamment **collectivités et entreprises privées** ;
 - Chaque ministère doit définir en 2021 une politique ambitieuse de la donnée, des algorithmes et des codes sources.
- **L'Europe** a publié sa stratégie de la donnée en février 2020 et poursuit son action depuis : « La stratégie européenne en matière de données doit permettre [...] la **création d'un marché unique des données** qui favorisera la libre circulation de ces dernières au sein de l'UE et entre les secteurs, dans l'intérêt des entreprises, des chercheurs et des administrations publiques. »

Stimuler l'exploitation, l'ouverture et la circulation des données au profit des usagers, des chercheurs, des innovateurs et de l'ensemble des citoyens.

Publication le 27/09/2021 de 15 Feuilles de route ministérielles qui vont mettre en œuvre la politique publique de la donnée

Nomination des administrateurs ministériels des données, des algorithmes et des codes sources (AMDAC) dans tous les ministères

Proposition d'acte sur la gouvernance des données

- 1^{ère} mesure 25/11/2020 : **Proposition de Règlement du Parlement Européen et du Conseil** (application uniforme dans les Etats membres)
- la mise à disposition de données du secteur public en vue d'une réutilisation, lorsque de telles données sont soumises à des droits d'autrui ;
- le partage de données entre entreprises, contre rémunération sous quelque forme que ce soit ;
- permettre l'utilisation de données à caractère personnel avec l'aide d'un «intermédiaire de partage de données à caractère personnel», conçu pour aider les personnes physiques à exercer leurs droits au titre du règlement général sur la protection des données (RGPD) ;
- permettre l'utilisation de données pour des motifs altruistes.

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020PC0767&from=FR>

Permettre la création des espaces européens communs des données dans un avenir proche, conformément au plan de relance de l'UE

Définir un ensemble de **conditions de base harmonisées** dont le respect autoriserait la réutilisation des données ne relevant pas du champ d'application de la directive sur les données ouvertes (UE 2019/1024)

- Renforcer la confiance
- Diminuer les coûts du recueil de consentement
- Notification pour les prestataires de service de partage de données
- Autorités pour surveiller...

Feuille de route de la donnée, des algorithmes et des codes sources au service de la transition écologique et des territoires

La feuille de route dote le pôle ministériel d'une trajectoire de mise en œuvre de la politique de la donnée, des algorithmes et des codes sources répondant à **3 enjeux clés**.

1

Exploiter les données pour des **politiques publiques** du pôle ministériel **plus pertinentes et efficaces**

L'usage de la donnée à différentes étapes, tant sur les aspects métier que sur les fonctions support, permet à la puissance publique de gagner en efficacité et en pertinence dans son action :

Mieux savoir ce qui se passe sur le terrain (ex. mesure, évaluation)

Comprendre et anticiper pour prendre des décisions pertinentes (ex. croisement, ciblage, modélisation...)

Adapter son action pour améliorer l'efficacité et l'efficacité d'une politique (actions correctrices, de contrôle, de suivi...)

2

Partager les données, les algorithmes et les codes sources pour renforcer **l'impact écologique** des politiques publiques

Les phénomènes environnementaux – climatiques, d'économie circulaire, énergétiques, etc. - s'appuient sur des processus complexes.

Les données rattachées sont ainsi hétérogènes, multiples, territorialisées, statiques ou temps réel.

Les politiques d'ouverture, de partage et d'usage des données (y compris via les outils de modélisation, de datavisualisation et d'intelligence artificielle) soutiennent alors par nature l'impact écologique des politiques publiques.

3

Démocratiser la gestion de la donnée, des algorithmes et des codes sources pour plus de **transparence de l'action publique et d'innovation**

Les sources de données prolifèrent, tant dans le domaine privé que public ou chez les acteurs territoriaux. De même, les citoyens sont désormais dotés d'un accès constant à toute sorte d'informations.

Ils ont ainsi développé une appétence accrue pour l'accès aux données et demandent plus de transparence sur l'action publique.

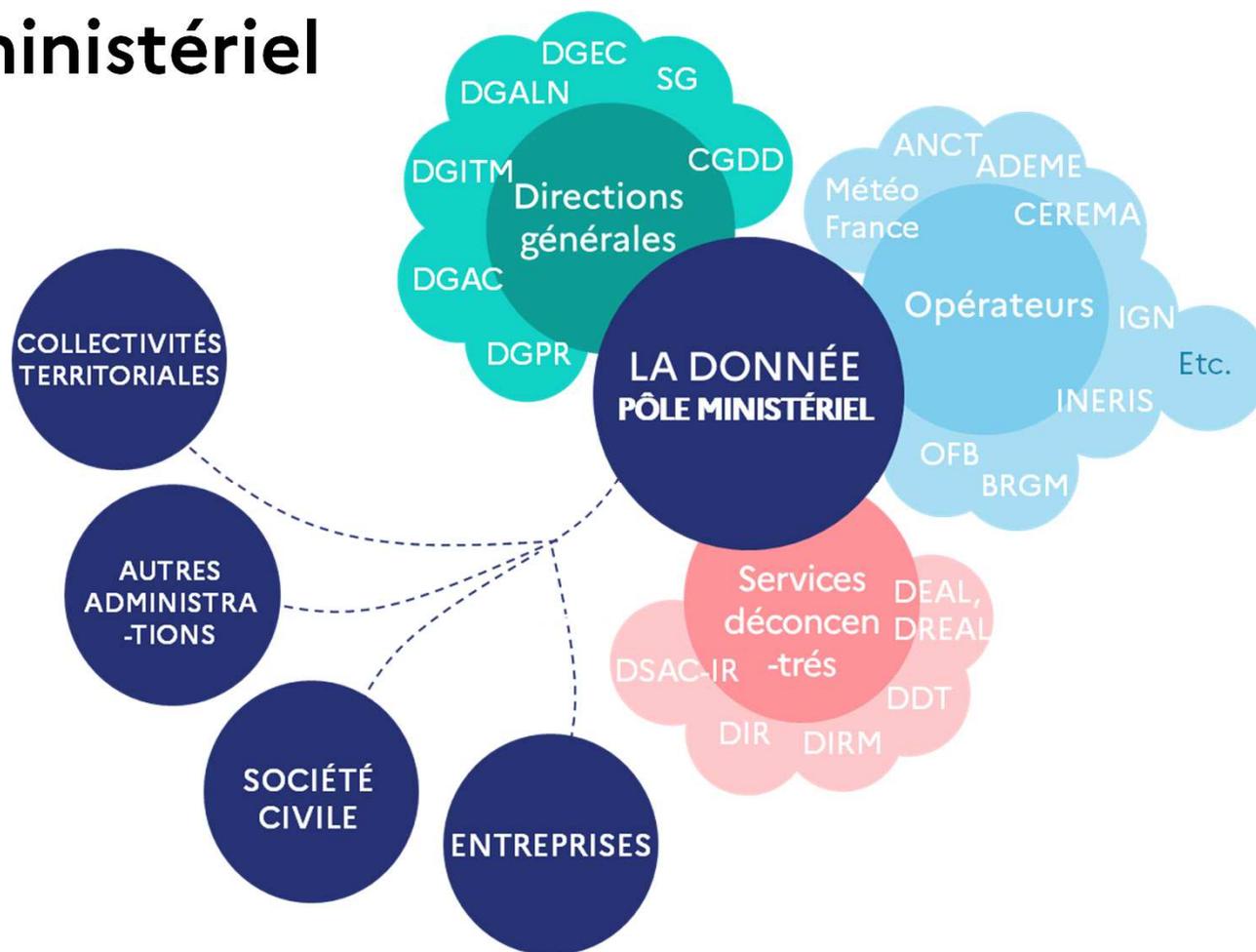
Cette démocratisation de la donnée et les usages qui en découlent sont également source d'innovation pour l'action publique.

•PUBLIC CIBLE

La feuille de route s'adresse à l'ensemble du pôle ministériel

La feuille de route s'adresse à l'ensemble des équipes du pôle ministériel, quel que soit leur niveau d'expertise lié à la donnée : décideurs, praticiens métiers ou acteurs techniques de la donnée, des algorithmes et des codes sources. Le document est à destination de tous.

Le schéma non exhaustif ci-contre décrit les principaux acteurs de la donnée au sein du Pôle ministériel et de son écosystème.



6 objectifs pour moderniser et accélérer la transition écologique grâce à la donnée

6 OBJECTIFS

Moderniser l'action du pôle ministériel concernant la donnée

1. Rendre la donnée mobilisable

2. Développer la culture et l'usage de la donnée
Formation Outils, POC, Encadrement, Financements

6. Utiliser les données de manière conforme et sécurisée

Permet

Demande

Accélérer la transition écologique grâce à la donnée

3. Partager les données entre administrations
S'approprier, mobiliser, partager les données, innover

4. Partager les données au travers d'une coopération public-privé
Innover & expérimenter les Espaces Communs de Données

Ecosystèmes nationaux et territoriaux : Collectivités-Etat-Entreprises-Citoyens

5. Positionner la France dans la stratégie de données UE

2 LEVIERS D'ACTION TRANSVERSES

Faire vivre la feuille de route via une gouvernance dédiée

Equiper le pôle ministériel des outils essentiels en matière de gestion des données

Présentation des 6 objectifs de la feuille de route

1. Rendre la donnée mobilisable

La montée en qualité des données produites et leur accessibilité sont des prérequis pour la réutilisation de la donnée sur des usages concrets. Elles sont intégrées « by-design » dès la conception des projets et des politiques publiques dont la donnée est partie intégrante et suivies en continu.

4. Partager les données au travers d'une coopération public-privé

Ouvrir et mieux faire circuler les données dans les 2 sens - de l'Administration vers le secteur privé (open data) et du secteur privé vers l'Administration (données d'intérêt général). Ce partage des données est vecteur de valeur pour tous, les citoyens, les collectivités et les entreprises.

2. Développer la culture et l'usage de la donnée

La montée en compétences de l'ensemble des équipes sur la donnée développera les bons réflexes et favorisera les usages de la donnée. Tous les niveaux hiérarchiques et les fonctions sont à acculturer et à équiper (outils, méthodes) pour développer la valorisation de la donnée et l'utiliser efficacement.

5. Positionner la France dans la stratégie de données UE

La Commission européenne a défini une stratégie de l'UE en matière de donnée. Les objectifs pour le pôle ministériel sont : se rapprocher des ministères homologues en pointe sur la donnée afin de partager les pratiques, collaborer avec la Commission et peser dans les négociations et la rédaction des textes.

3. Partager les données entre administrations

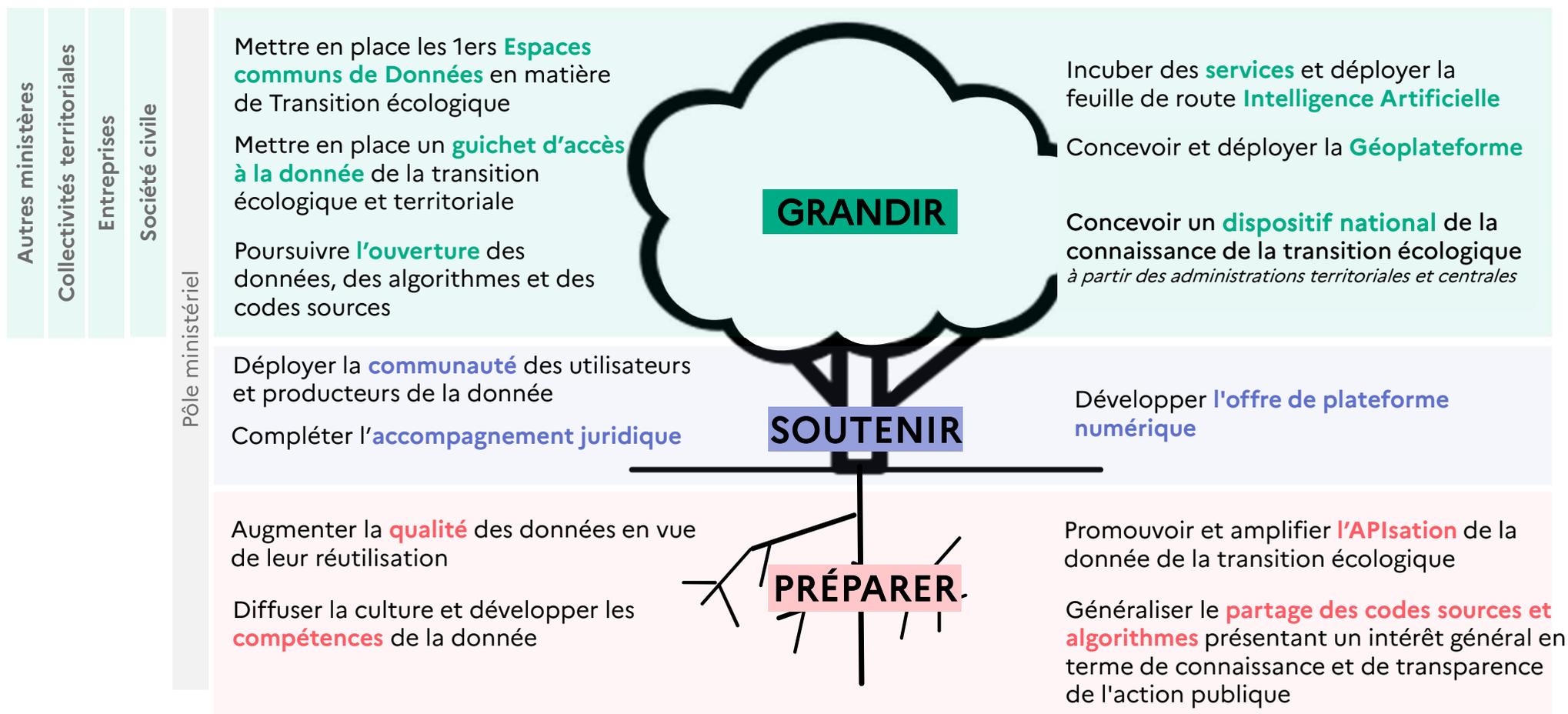
Ouvrir et mieux faire circuler les données au sein des administrations. La circulation est à tous les niveaux : national et territorial (déconcentré ou décentralisé) ; interministériel ; au sein du pôle ministériel. Elle est à renforcer par des projets concrets (ex. espaces communs de données).

6. Utiliser les données de manière conforme et sécurisée

L'ouverture et le partage des données sont des notions encadrées juridiquement. L'objectif est de lever les freins au partage des données et d'équiper pour cela les acteurs de la donnée d'un accompagnement juridique dédié.

ACTIONS PHARES

Engageons-nous collectivement autour de 13 actions phares



L'ensemble du pôle ministériel est mobilisé sur la donnée 1/3

MOBILITES

2021 : la DGITM et la DGAC créent **l'agence de l'innovation pour les transports.**

L'agence va promouvoir et incuber de nouveaux usages de la donnée pour une mobilité durable.

MER

2021-2022 : la DAM élabore un outil de traitement de la donnée pour aider les agents opérationnels en services déconcentrés à **mieux cibler les contrôles et les zones contrôlées en mer.**

RISQUES

2021 : la DGPR met à disposition du public la **plateforme ERRIAL** (état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires), alimentée par les données du portail GéoRisques.

LOGEMENT

2021 : la DHUP ouvre la **base de données SITADEL** des permis de construire et autres demandes d'autorisation d'urbanisme.



Inondation

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Inondation, approuvé le 26/12/2007, prescrit le 23/05/2001.
Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
[Lire les recommandations](#)

ERRIAL

ETC...

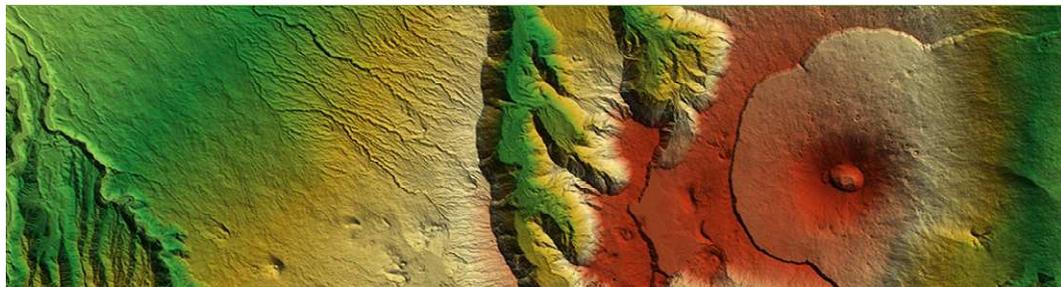
L'ensemble du pôle ministériel est mobilisé sur la donnée 2/3

AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

2021 : la DREAL Bretagne, le CGEDD et le CGDD testent l'utilisation des **techniques d'intelligence artificielle en traitement du langage naturel** (TLN) en appui aux instructeurs de l'autorité environnementale.

INFORMATION GEOGRAPHIQUE

2021 -2025 : l'IGN produit et publie en opendata une **couverture Lidar « Haute Densité de points »** pour disposer d'une cartographie en 3D très précise du territoire. De nombreux domaines d'activité sont intéressés par ces données.



Données LIDAR de IGN

RESSOURCES HUMAINES

Le CGDD, avec le soutien de la haute fonctionnaire à l'égalité du secrétariat général, pilote le projet **« Data au féminin » Comment féminiser les métiers de la data science**, lauréat du fonds pour l'égalité professionnelle de la DGAFP.

METEO – Vitesse de calcul des données

2021 : Météo France déploie ses **nouveaux supercalculateurs *Belenos* et *Taranis***, qui multiplient par 5,5 la puissance de calcul par rapport à leur prédécesseur. Météo France espère « gagner une à deux heures » sur ses alertes de vigilance et améliorer encore leur précision. La « maille » des prévisions est également resserrée, de 2,5 à 1,3 kilomètres.

ETC...

L'ensemble du pôle ministériel est mobilisé sur la donnée 3/3

ENERGIE et CLIMAT

2021 : la DGEC, la DGALN, l'Agence de la transition écologique (ADEME) et le CGDD s'associent à GRDF et Enedis pour étudier à partir des données de 3000 ménages **l'évolution des comportements de consommation d'énergie** (effets d'événements majeurs de type canicule ou confinement, effet de mesures incitatives, etc.).

DONNEES GEOLOCALISEES

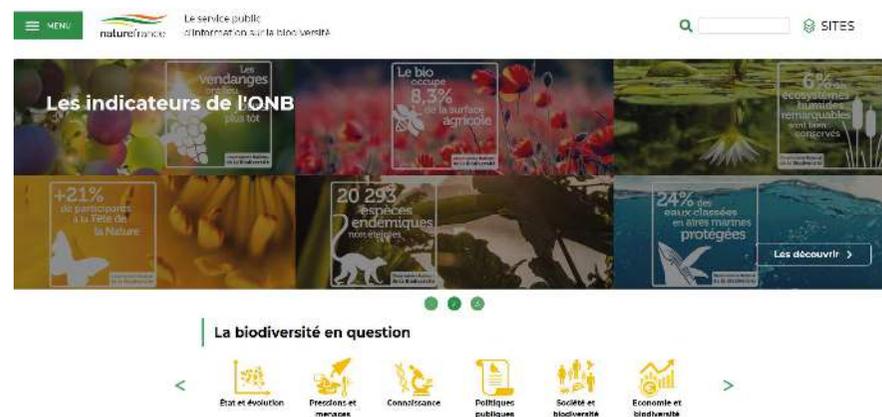
2021-2024 : l'IGN co-construit la **Géo-plateforme** avec ses partenaires. Composante géographique de l'Etat-plateforme, elle a pour but de mettre à la disposition des agents publics et des citoyens une infrastructure ouverte, collaborative et mutualisée, rassemblant des communautés et des usages autour des données et services géolocalisés.

ENVIRONNEMENT

2021 : l'Agence de la transition écologique (ADEME) et la DINUM déploient **DATAGIR**. Ce service diffuse les informations et données environnementales en opendata de l'ADEME et offre un accompagnement pour les comprendre et les intégrer au sein d'applications qui aident les citoyens et entreprises à agir pour l'environnement.

BIODIVERSITE

2021 : la DEB, l'OFB et le MNHM complètent le portail naturefrance.fr avec le **système d'information sur la biodiversité** qui recense les données de 31 politiques publiques de protection de la biodiversité.



Portail naturefrance.fr

ETC...

ACTIONS PHARES

Pour préparer et équiper le pôle ministériel pour mettre en œuvre la politique de la donnée = 4 actions

Diffuser la culture et développer les **compétences** de la donnée

- Considérer la donnée comme un patrimoine commun à faire fructifier se fera à chaque niveau hiérarchique et notamment avec l'appui décisif des dirigeants.
- L'objectif est de diffuser la valeur que peut générer la donnée et d'y allouer les moyens adéquats.
- Cette acculturation est à mener dans l'ensemble du pôle ministériel, y compris des territoires.
- Construire et déployer un plan de sensibilisation et de formation aux sujets relatifs à la donnée pour assurer une montée en compétence collective
- Définir et mettre en œuvre un plan de recrutement de compétences « sciences des données »
- Concevoir et/ou diffuser les guides pour acculturer les praticiens métier à la donnée et favoriser les bonnes pratiques (principes FAIR, règles juridiques d'ouverture, d'archivage)
- Rendre progressivement accessibles aux agents des outils de récolte, de nettoyage, d'analyse et de visualisation des données

Généraliser le **partage des codes sources et algorithmes** présentant un intérêt général en terme de connaissance et de transparence de l'action publique

- Poursuivre les actions engagées de diffusion des codes sources . Généraliser le partage en nommant un correspondant en charge de l'animation de cet objectif.
- Agir en priorité sur les codes sources et algorithmes des services et applications futures présentant un intérêt général

Augmenter la **qualité** des données en vue de leur réutilisation

La montée en qualité des données est un **prérequis pour la réutilisation des données** sur des usages concrets. Pour cela :

- Diffuser des principes directeurs communs au pôle ministériel en matière de qualité de la donnée
- Intégrer la qualité de la donnée le plus tôt possible dans la gouvernance et la conception des projets et des politiques publiques afin de prévoir les conditions de son réemploi
- Mettre en place des services de conseil « sur-mesure » pour accompagner les porteurs de projet dans la montée en qualité de leurs données
- Effectuer des diagnostics qualité (notamment sur les données de référence) et des plans d'actions de montée en qualité de la donnée
- Signaler des défauts majeurs sur la donnée via un processus souple

Promouvoir et amplifier l'**APIsation** de la donnée de la transition écologique

L'accessibilité des données est un irritant fort aujourd'hui. L'objectif est de les rendre accessibles, partageables et téléchargeables. Avec la conception d'API au sein des SI nationaux dès leur création ("API First"), les services producteurs et utilisateurs accéderont à la donnée par défaut, dès lors qu'un nouveau service numérique est créé. Pour y parvenir :

- Elaborer un programme d'Apisation des nouveaux projets lancés pour amplifier l'utilisation des APIs au sein du pôle ministériel ;
- Promouvoir l'offre API management développée par le Service du numérique.

ACTIONS PHARES

Pour soutenir la politique de la donnée par une offre à destination des acteurs qui la mettent en œuvre = 3 actions

Déployer et animer la **communauté** des utilisateurs et producteurs de la donnée, des algorithmes et des codes sources

Une communauté de la donnée, des algorithmes et des codes sources de la transition écologique et des territoires, rassemblant les producteurs et les utilisateurs, sera créée. Son noyau comprend le pôle ministériel, au niveau central et territorial, mais son objectif est de fédérer bien au-delà : acteurs privés, collectivités locales, ...

Mettre en place la communauté pour :

- Echanger pour partager les besoins, lever les blocages ou difficultés (notamment entre les territoires et le niveau central) ;
- Monter en compétence collectivement sur la donnée
- Partager les bonnes pratiques, les innovations et les expériences (ex. partenariats public-privé fructueux ; pratiques en matière de partage de données, d'accès aux données d'intérêt général, d'ingénierie financière des projets, de points durs juridiques, ...).
- Faire circuler l'information, les outils et les méthodes (ex. évolutions du cadre législatif ; circulation d'une nouvelle norme européenne ; partage d'outils...)
- S'entraider et partager les connaissances en matière RH : captation des compétences, recrutement, formation (ex. accès à un catalogue de formations autour de la donnée)

L'animation prendra différents formats : tables rondes, webinaires, ateliers de travail d'idéation, sessions de formation, modules de e-learning...

Développer l'**offre de plateforme numérique** pour de nouveaux cas d'usage de la donnée

Le Service du numérique lance une offre de services en matière de valorisation des données auprès des Directions métiers au travers d'une plateforme de la donnée.

En cible, le projet fournira les briques technologiques nécessaires au bon fonctionnement et au passage à l'échelle des cas d'usage via les fonctionnalités suivantes.

- Collecter et croiser des données internes et externes
- Rendre autonomes les métiers pour la création de tableaux de bord et d'algorithmes
- Accélérer la création et l'industrialisation des algorithmes d'Intelligence artificielle via des outils standards et prêts à l'emploi pour les datascientists
- Fournir des capacités de stockage de volumes de données importants
- Disposer des capacités de modernisation des applications décisionnelles historiques

Compléter l'**accompagnement juridique**

L'objectif est de lever les freins au partage des données, dans les deux sens de circulation des données (pôle ministériel en tant que propriétaire ou consommateur de données).

Pour cela :

- Réaliser une cartographie des acteurs pour clarifier les rôles et responsabilités en matière de conseil juridique.
- Construire une offre de service orientée « utilisateurs » en s'appuyant sur les services en place (ex : *service d'orientation, service de conseil juridique fourni par groupe d'experts métiers et/ou des acteurs de la protection des données*)

ACTIONS PHARES

Pour grandir en mettant en œuvre des projets innovants en matière de donnée = 6 actions (1/2)

Poursuivre l'ouverture des données, des algorithmes et des codes sources

Le pôle ministériel doit poursuivre sa politique d'ouverture des jeux de données et référentiels clés en Open data ou en accès restreint. Pour compléter son action :

- Créer les « rendez-vous de la donnée publique Transition écologique et territoires » autour du partage des données entre administrations afin d'avoir une dynamique commune
- Mettre en place des schémas territoriaux de l'usage de la donnée notamment pour faciliter les arbitrages et la planification en matière d'ouverture de données
- Mettre à jour et diffuser le tableau de bord « ouverture des données de la transition écologique » aux acteurs du pôle ministériel

Mettre en place un guichet d'accès à la donnée de la transition écologique et des territoires

L'objectif du guichet est de faciliter, pour tous, l'accès aux données relatives aux politiques de tout le pôle ministériel (niveau central et déconcentré).

Les acteurs de la transition écologique (collectivités, ONG, grand public, ...) seront peu à peu intégrés. Le guichet s'appuiera sur les démarches existantes afin de mieux les articuler et limiter au maximum les tâches de catalogage des données. Il s'interfacera avec les guichets nationaux tels que data.gouv.fr et européens (data.europa.eu). Les 1ères étapes sont les suivantes :

- Cartographier, via une démarche incrémentale, les données et les référentiels pour alimenter au fil de l'eau le guichet ;
- Systématiser la traçabilité et la qualification des données (usage des métadonnées*) ;
- Définir les processus de maintenance pour éviter l'obsolescence précoce de l'outil de catalogage.

*Donnée servant à caractériser / décrire les autres données

Mettre en place les 1ers Espaces Communs de Données en matière de Transition écologique

Pour faciliter l'accès, la mobilisation voire la production et la montée en qualité des données ayant trait aux politiques publiques du ministère, mettre en place les premiers Espaces Communs de Données. A titre illustratif :

- Santé environnement : Green data for Health (en cours)
- Economie circulaire,
- Prévention des risques naturels,
- Rénovation énergétique des bâtiments

Cet objectif est cohérent avec l'ambition européenne en matière de stratégie de données pour les domaines d'intérêt public.

Les espaces communs de données ont vocation à associer des acteurs du secteur public (ministères et territoires) et du privé, et devront prendre la forme de dispositifs adaptés, en termes d'outils, d'acteurs et de gouvernance, aux enjeux métiers sectoriels.

La mise en commun des données doit stimuler la création de connaissance éclairant les politiques publiques de la Transition écologique et le développement de nouveaux produits et services, dans un espace sécurisé, adapté à la sensibilité des données.

ACTIONS PHARES

Pour grandir en mettant en œuvre des projets innovants en matière de donnée = 6 actions (2/2)

Incuber des **services** et déployer la feuille de route **Intelligence Artificielle**

2 familles de services peuvent être incubées :

- Des services innovants tournés vers l'efficacité et l'efficience des politiques publiques de la Transition écologique ;
- Des services aux usagers, dans le cadre des obligations réglementaires ou non, en matière de dématérialisation ou favorisant la nécessaire transparence de l'action publique via la visualisation de la donnée (ex. la startup d'Etat Wikicarbone vise à informer les consommateurs sur l'impact environnemental des produits qu'ils achètent, et des services qu'ils utilisent au travers d'un commun construit par les utilisateurs et avec les données disponibles).

Il s'agit de mettre en place le processus d'incubation suivant :

- Capter les cas d'usage partout et par tous au sein du pôle ministériel ;
- Les Incuber et accompagner les porteurs de projet dans la création de services autour de la donnée ;
- Accompagner les porteurs de projet pour passer à l'échelle : conception sécurisée, organisation cible et ressources qui soutiennent le service identifiées et mobilisables.

Concevoir un dispositif national de la **connaissance** de la transition écologique, *à partir des administrations territoriales et centrales*

Les missions « connaissance » des administrations déconcentrées de l'Etat ont un rôle prépondérant dans la production et l'analyse de la donnée. Leurs analyses territoriales sont un outil de premier plan pour la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques au service des citoyens et de la transition écologique.

A la suite du rapport d'inspection « Optimisation des missions de connaissance » du CGEDD, l'objectif est de capitaliser sur les atouts des missions « connaissance » pour remettre au premier plan la donnée territoriale, rendre plus impactante l'action publique et améliorer le service rendu aux citoyens.

Concevoir et déployer la **Géoplateforme**

Le projet de Géoplateforme conçu par l'IGN a pour objectif de construire, avec des partenaires publics et privés, un espace public de l'information géographique, sous forme d'une plateforme de données géographiques ouverte et mutualisée dotée d'une gouvernance partagée. La géoplateforme servira de socle aux communautés de la donnée.

La Géoplateforme sera construite de manière progressive :

- disposer d'un socle technique performant d'ici fin 2022
- début des développements de services et des interfaces dès 2022
- programme étalé jusqu'en 2024

ACTIONS PHARES

Les 13 actions phares donnent le tempo aux 3 prochaines années



--> Effets concrets de l'action dans le temps (ex. offre de services disponible)

★ Jalon clé

- Déployer nos actions avec l'Association Française pour l'Information Géographique

Convention MTE avec l'AFIGEO = 3 actions

Contribuer à une meilleure **coordination** : productions de données, bonnes pratiques, outils de la connaissance ...

- **Actualiser le recensement** des dispositifs partenariaux territoriaux, nationaux de données géographiques, et l'élargir aux portails de la connaissance, et communautés techniques.
- **Disséminer les actions du MTE** et politiques publiques (feuille de route sobriété numérique, communauté Applisat, green tech verte...) via la participation active du MTE aux GeoDataDays et autres réunions ou événements de l'Afigéo
- **Coordonner les besoins** utilisateurs et échanges avec les instances nationales sur les données et outils (Géoplateforme, Géoportail de l'urbanisme, Atlasanté, Géofoncier...), contribution collective à la politique nationale de l'information géographique **au travers du CNIG**

Déployer et animer la **communauté** des CRIGEs à l'ensemble des plateformes territoriales

- Elargir la **mise en réseau des acteurs** territoriaux, services de l'État, collectivités territoriales et entreprises
- Analyser les modes de gouvernance, de financement, le **niveau de collaboration** entre collectivités et services de l'Etat
- Mesurer les évolutions stratégiques des territoires en matière de **data**

Permettre l'hybridation **publique/privée/académique**

- Mieux connaître le secteur et son **potentiel économique** (étude de marché)
- Valoriser les meilleures pratiques ou innovations (POC, etc.) lors des **GeoDataDays**
- Organiser des cycles d'ateliers pour **fluidifier les relations** État/entreprises

• ENJEUX DES PLATEFORMES

Structurer et organiser une offre régionale en lien avec l'Etat au sein d'un écosystème élargi

Définir suite à cet atelier des actions phares sur les 3 enjeux clés.

1

Valoriser les patrimoines de **données multithématiques** des territoires en lien avec le niveau national, et valoriser nos **communs numériques**.

Développer la culture et l'usage de la donnée

Des logiciels libres évolutifs, **open source et gratuit** conçu par toutes les parties prenantes, fondées sur leurs besoins, et nourris des expertises présentes au sein de chaque structure.

2

Créer un **cadre de confiance** pour partager les données, les algorithmes et les codes sources

Définir collégalement au sein de **l'Afigéo** l'animation de l'ensemble des plateformes territoriales

Relier les communautés logicielles pour une meilleure coordination technique

3

Définir une **méthodologie** et mise en œuvre commune articulant les plateformes avec la Géoplateforme et les Espaces Communs de Données (ECD).

Transformation de la donnée en ressource Web pérennes avec **API** et gestion fine des droits permettant le **crowdsourcing**.

Les usages qui en découlent sont également **source d'innovation pour l'action publique**.

Relance et renforcement du CNIG

Les activités du CNIG sont relancées et renforcées pour qu'il puisse jouer un rôle stratégique de coordination des acteurs de la donnée géographique en France.

- Un travail de réflexion sous forme d'ateliers regroupant un grand nombre d'acteurs a été effectué durant l'été 2021 : des propositions de réorganisation du CNIG sont en cours.
- Une première réunion d'un conseil plénier renouvelé sera organisée d'ici la fin de l'année pour présenter sa nouvelle organisation et les moyens de renforcer son action
- Le CNIG souhaite articuler ses actions avec celles de l'Afigéo, notamment en la mandatant sur des sujets sur lesquels l'Afigéo est déjà active et bien armée.

Au sein de l'ECOLAB : Pierre Laulier, secrétaire général du CNIG

Reprise GT MD du CNIG

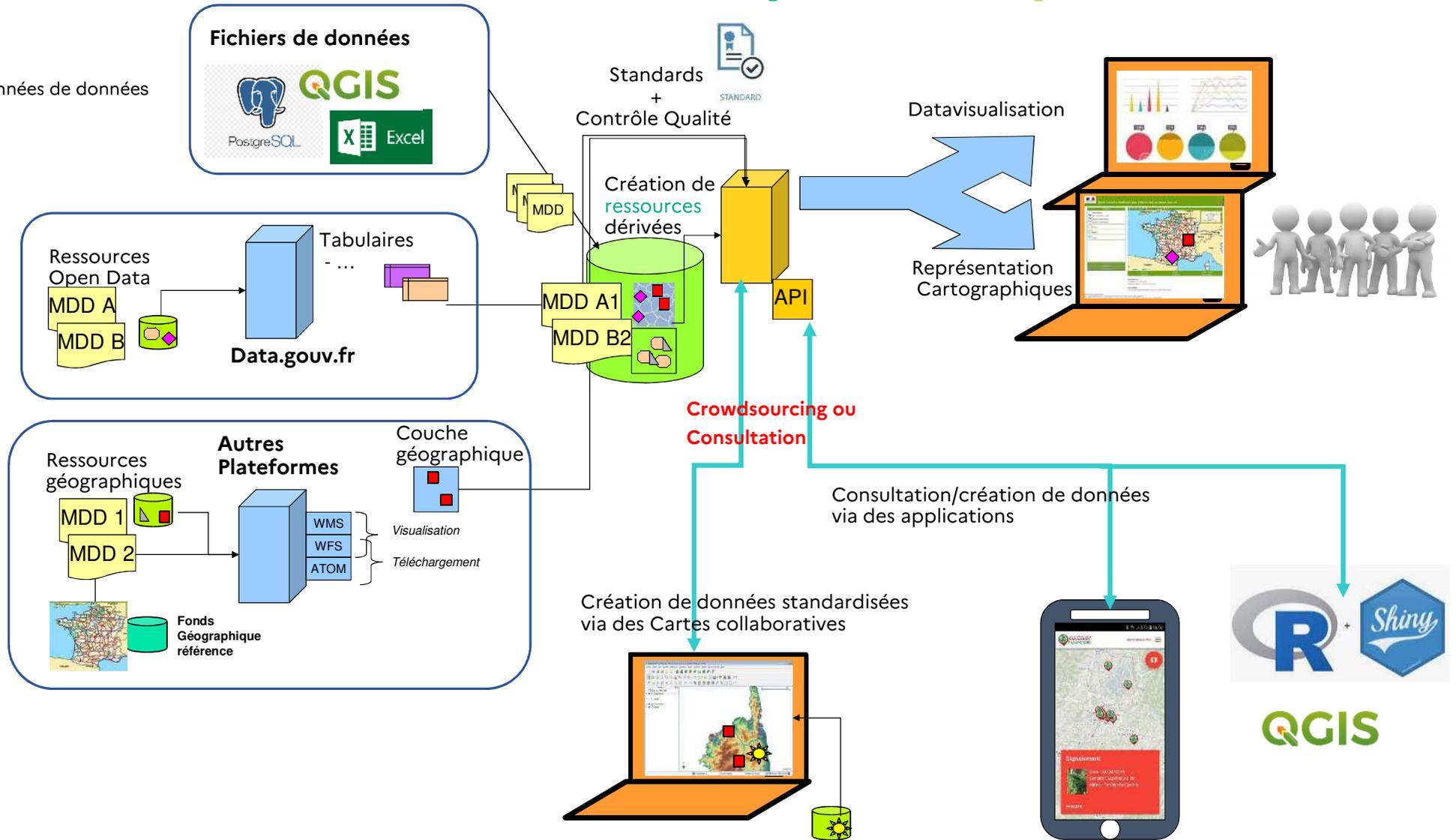
Réunion le 15/10/2021, proposition de réflexions méthodologiques pour harmoniser nos pratiques :

- Guide qualité
- Comment gérer les standards en lien avec les MD (sémantisation...)
- Comment gérer les MD pour des cartes et des graphes (dataviz)
- Présentation des autres standards de MD (EML, DCAT-AP...) et mapping
- Ajouter des identifiants pour les recommandations du Guide MD du CNIG, et un tableau en lien avec les « requirements » européen
- Mettre en place un espace pour les scripts de corrections de MD
- ...

Vision fonctionnelle schématique d'une plateforme

Légende :

MDD Métadonnées de données



Organisation globale : Plateformes, ECD ...

